



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 10064

Texte de la question

Mme Cécile Helle souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le dispositif d'avancement à la hors-classe des professeurs des écoles. Mis en place à compter du 1er septembre 1994, en application de l'article 31 du décret du 1er août 1990 modifié portant statut particulier du corps des professeurs des écoles, ce dispositif faisait partie intégrante du plan de revalorisation de la fonction enseignante. Une circulaire d'avril 1989, publiée par le ministère de l'éducation nationale, précisait même que le « hors-classe des écoles devait comprendre 15 % des effectifs de la classe normale ». Or, alors que 1717 ont effectivement été budgétisés en 1994, 571 en 1995, ce chiffre a été nul en 1996 et 1997. Aussi, pour les deux dernières années scolaires, les seules propositions ont résulté de vacance d'emplois de professeurs des écoles hors classe à la suite de sorties définitives de grades (admission à la retraite, démission, etc.). De nombreuses personnes se trouvent de fait privées d'une réévaluation substantielle, importante à court terme (salaires), mais également à moyen terme (intégration dans le calcul). Elle aimerait donc connaître les dispositions qui sont envisagées en la matière pour l'année scolaire 1998-1999.

Texte de la réponse

Conformément au décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié portant statut des professeurs des écoles, l'avancement de ces personnels à la hors classe est entré en vigueur le 1er septembre 1994. Le nombre d'emplois de hors classe ne peut excéder 15 % de l'effectif budgétaire des professeurs des écoles de classe normale. Depuis septembre 1994 près de cinq mille professeurs des écoles ont pu être promus à la hors classe. S'il est exact que le nombre de ces promotions est encore faible, il convient de noter que le décret n° 97-567 du 30 mai 1997 modifiant le décret portant statut des professeurs des écoles a créé un septième échelon au sein de la hors classe des professeurs des écoles à l'indice brut neuf cent soixante-six.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Helle](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10064

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 783

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2859